

ADHESIONS

CLUB

DU LOIRET

COMMENT ADHERER A LA COMMISSION

CYCLOSPORT UFOLEP ?

- 1) Votre club est affilié à l'UFOLEP
 - 2) Vos adhérents ont obtenu leurs licences.
 - 3) Demander l'adhésion de votre club à la commission cycloport en prenant contact avec le trésorier(ère) de la commission et en réglant votre cotisation annuelle.
 - 4) Faire des demandes d'adhésions ou mutations pour chaque nouveau cycloportif (voir procédure).
 - 5) Faire une demande de carte cycloportive pour chaque cycloportif.
- **Rappel :** L'UFOLEP est une fédération multisports la licence est une condition à la pratique du cycloport mais d'autres conditions sont à remplir voir autres obligations chapitres 3, 4 et 5.

COTISATION ANNUELLE CYCLOSPORT

CLUB:

SAISON:

- Le montant de la cotisation cycloSPORT est fixé au mois de décembre par la commission. Pour en connaître le montant s'adresser au trésorier (ou trésorière) de la commission.
- Le règlement est à effectuer à l'ordre de la commission cycloSPORT et à adresser au trésorier avant la fin janvier.
- Rappel : Aucune carte cycloSPORT ne sera remise aux clubs qui ne se seront pas acquittés de leur cotisation
- Un reçu sera délivré dès réception du paiement.
- joindre le coupon ci-dessous dûment rempli accompagné du montant votre de cotisation
- Faire une photocopie de ce document (afin de le réutiliser les saisons suivantes)

COUPON A COMPLETER

CLUB :

MONTANT DE LA COTISATION :

NOM et PRENOM du responsable de club :

.....

Ci-joint un chèque de € représentant le montant de la
cotisation annuelle CYCLOSPORT.

A LE

Signature